



DEC POLE CONCOURS

Réf N° DEC/POLECONCOURS/XIII/25/94

Affaire suivie par : Pascale Amblard

Tél : 04 76 74 75 68

Mél : pascale.amblard@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble

7, place Bir-Hakeim CS 81065

38021 Grenoble Cedex 1

ARRÊTÉ

N° DEC/POLECONCOURS/XIII/25/94 du 8 avril 2025

Vu l'article L122-2 du code de l'éducation ;

vu le décret n° 2017-791 du 5 mai 2017 relatif au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire ;

vu l'arrêté ministériel du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire ;

vu l'arrêté n°DECPOLECONCOURS/XIII/24/196 du 4 septembre 2024 relatif à l'ouverture d'une session d'examen en vue de l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire – session 2025 ;

Article 1 : le jury académique de la certification de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire est composé comme suit pour la session 2025 :

Madame GEOFFRAY Ghislaine	IA-IPR	Présidente de jury
Monsieur CARGNELUTTI Jérôme	IA-IPR	Vice-président de jury
Madame ATTUYER Audrey	IEN-ET/EG	Membre interrogateur
Monsieur CAUDRON Nicolas	IA-IPR	Membre interrogateur
Monsieur CUVELIER Vincent	Principal du collège Bernard de Ventadour, 07 PRIVAS	Membre interrogateur
Madame DEPARIS Anne	Principale du collège Gérard Philippe, 38 FONTAINE	Membre interrogateur
Madame GAILLARD Amandine	IEN-IO	Membre interrogateur
Madame LE MERCIER Ingrid	Principale du collège Jules Flandrin – 38 CORENC	Membre interrogateur
Monsieur MIQUET Olivier	Principal du collège Combe de Savoie – 74 ALBERTVILLE	Membre interrogateur

Article 2 : la secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Pour le recteur et par délégation,
Signé le 10/04/2025 par Céline Hagopian,
Secrétaire générale adjointe
Conforme à l'original, disponible sur demande**